

COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Département de la Haute-Corse

Arrondissement : CORTE

ARRETÉ MUNICIPAL : n° 2023_010

Arrêté municipal fixant les mesures de restriction des usages de l'eau potable

Le Maire de la commune de Valle di Rostino

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'environnement

Vu le code de la santé publique

Vu les articles R 610-5 et 131-13 du code pénal

Vu l'[Instruction du 27 juillet 2021](#) relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique

Vu l'arrêté Préfectoral n° 02B-2022-11-16-00001

Considérant les conditions exceptionnelles de sécheresse

Considérant la persistance du déficit pluvieux

Considérant le risque de pénurie d'eau

Considérant que le seuil d'alerte a été franchi dans la nappe des forages communaux

Considérant la nécessité impérieuse de préserver la distribution d'eau potable aux habitants et de garantir une réserve d'incendie,

ARRETE

Article 1er :

Sont interdits sur le territoire de la commune de Valle di Rostino :

- le remplissage complet ou la mise à niveau des piscines privées
- le lavage des véhicules
- le lavage des voies et des trottoirs
- le lavage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux
- l'arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés
- l'arrosage des jardins potagers

Ces interdictions s'appliquent sur le réseau d'alimentation d'eau potable public.

Article 2 :

Ces mesures entrent en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 30 septembre 2023.

Elles seront actualisées en tant que de besoin, par arrêté complémentaire, en fonction des débits constatés et des évolutions pluviométriques.

Article 3 :

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à une peine d'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Valle di Rostino, le 27 mars 2023

Le Maire,
Christian MORACCHINI

